

**18RES03****PILOTAGE ET GOUVERNANCE ASSOCIATIVE**

AUTORISATION DES ESMS

APPEL A PROJETS, EXTENSIONS ET TRANSFORMATIONS, RENOUVELLEMENT ET CPOM : COMPRENDRE UN CADRE JURIDIQUE RENOUVELE

Contexte

Depuis la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 - dite loi HPST - qui avait institué la procédure d'appel à projets, de nombreuses évolutions ont été apportées au régime de l'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Ainsi, la récente réforme des nomenclatures des autorisations dans le secteur du handicap...Ces évolutions placent la question de l'autorisation comme un enjeu central de la transformation de l'offre et donc des négociations autour des CPOM.

Objectifs

- Donner aux participants les éléments du cadre juridique de l'autorisation (obtention, effets, évolutions) et identifier les enjeux et les problématiques liés à sa mise en œuvre

Programme

Contexte général

- Cadre général de l'autorisation administrative de fonctionner
- Les effets de l'autorisation

Les outils de cadrage de la délivrance des autorisations

- Projet régional de santé, schémas régionaux et départementaux d'organisation sociale et médico-sociale
- Programmation financière et PRIAC
- Le calendrier prévisionnel des appels à projets

La procédure d'appel à projets

- Champ d'application de la procédure et ses exceptions
- L'avis d'appel à projets : contenu et publicité
- Le contenu du cahier des charges
- Délais et forme de la réponse
- Commission de sélection des appels à projets : composition et missions
- Décision définitive : critères et recours

La vie de l'autorisation

- Conditions relatives à la visite de conformité et au délai de caducité
- Transformation de l'offre et CPOM
- Renouvellement de l'autorisation et liens avec l'évaluation externe
- Contrôle et hypothèses de retrait de l'autorisation
- Cession de l'autorisation

Date(s) & Lieux

9 mars 2018 - Montpellier

23 mars 2018 - Toulouse

Durée

1 jour – 7 heures

Tarifs:

180 € - Adhérent

350 € - Non-adhérent

Public :

Directeurs, décideurs, gestionnaires.

Méthodes pédagogiques :

- Apport théorique sur support écrit
- Cas pratiques
- Echanges avec les participants

Intervenant :

Nicolas BLINEAU, Directeur adjoint de l'URIOPSS Occitanie

En fonction des besoins des participants, le formateur adaptera le déroulé et le contenu de la formation

